



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptes d'affectation spéciale

Question écrite n° 33914

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de budgétisation du FNDS (crédits extrabudgétaires). La gestion paritaire du FNDS était jusqu'alors assurée par les pouvoirs de l'Etat en liaison avec les mouvements sportifs associatifs. Les retombées de la part régionale ont permis aux clubs amateurs de se développer à travers de nouveaux projets et du plan sport emploi. L'apport des propositions tant au niveau national que local favorise une meilleure cohésion du développement du sport amateur. L'abandon de ces crédits extrabudgétaires du FNDS au profit de l'Etat remet en cause la politique locale du sport. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour maintenir ces crédits extrabudgétaires et favoriser le développement du sport amateur.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999) évalue les recettes pour 2000 du compte d'affectation spéciale n° 902-17 « fonds national pour le développement du sport » à 1 089 millions de francs : 18 millions de francs proviennent d'une partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes, 996 millions de francs correspondent au produit du prélèvement sur les sommes mises sur les jeux exploités en France métropolitaine par la Française des Jeux, et 75 millions de francs représentent le produit attendu du 1er juillet 2000 au 31 décembre 2000 de la contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives, créée par l'article 59 de la loi de finances pour 2000. Le montant des crédits ouverts sur le fonds national pour le développement du sport pour 2000 est de 1 089 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33914

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 août 1999, page 4794

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1014